

Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset Département fédéral de l'intérieur DFI Secrétariat général DFI Inselgasse 1 3003 Berne

Monsieur le Directeur Pascal Strupler Office fédéral de la santé publique OFSP 3003 Berne

Fribourg, le 18 mai 2015

Concerne: Demande de représentation des médecines de l'enfant et de l'adolescent au sein de la commission fédérale des prestations et des principes

Monsieur le Conseiller fédéral Monsieur le directeur de l'OFSP

La commission fédérale de prestations joue un rôle essentiel dans les décisions qui se prennent pour l'accès aux soins en Suisse, tant pour la population d'âge pédiatrique que pour les adultes. Les soins pédiatriques représentent comme vous le savez une proportion importante des prestations médicales et sanitaires en Suisse, et la valeur des soins préventifs et thérapeutiques appropriés dès la naissance et durant toute l'enfance n'est plus à démontrer pour l'avenir de la santé de notre population.

Il y a ainsi régulièrement des dossiers soumis à la commission des prestations qui relèvent du domaine pédiatrique. Les enfants étant des êtres en plein développement, leurs besoins diffèrent grandement de ceux des adultes et les prestations doivent s'adapter à cette caractéristique. Or, sur les 17 membres de cette commission, on peut compter 10 médecins, mais aucun pédiatre, ou médecin spécialiste de l'enfant qui devrait apporter une expertise dans ce domaine très particulier qu'est celui des soins aux enfants.

L'Union de médecins de l'enfant et de l'adolescent (fPmh), association faîtière des sociétés de disciplines médicales pédiatriques: la Société suisse de pédiatrie (SSP), la Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (SSPPEA) et la Société suisse de chirurgie pédiatrique (SSCP) s'engage en faveur de soins médicaux de qualité spécifiques à la population pédiatrique.

Afin de permettre à la commission de prestations d'avoir également l'expertise pédiatrique nécessaire dans les prises de décisions qui concernent les soins aux enfants, la participation d'un pédiatre/médecin d'enfants au sein de cette commission nous paraît déterminante pour répondre de façon pertinente, sur la base de données validées par la recherche spécifique dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, aux questions auxquelles la commission de prestations doit répondre et à l'orientation de ses décisions.

Aussi, nous permettons-nous de nous adresser à vous pour vous prier de prévoir combler cette lacune et de nommer également à l'avenir un pédiatre au sein de cette commission pour laquelle nous vous soumettons la candidature de Dr Walter Bär médecin chef du Département de pédiatrie à Coire.

En vous remerciant d'avance de prendre en considération cette requête importante pour assurer des soins adaptés aux besoins des enfants et des adolescents dans notre pays, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

N. Pelans Heutle

Dr PD Michael Hofer Président fPmh Dr Nicole Pellaud Présidente SSP Dr Hélène Beutler Co-Présidente SSPPEA Dr Nicolas Lutz Président SSCP

Copie: Mr J. Schlup président FMH